



**PAS DE FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE
SANS FILIERE MEDICALE SAGES-FEMMES**

Seule profession médicale de la FPH, nous sommes formés au niveau Master 2 pour accompagner tout au long de la grossesse, pendant l'accouchement et les suites de couches, toutes les femmes qui présentent une grossesse dite « physiologique » c'est à dire, 80% des patientes. Pour ce faire, nous avons les droits de prescription nécessaires, la pratique de l'échographie, le dépistage de la pathologie.....et la responsabilité médico légale pleine et entière qui va avec.

Nous sommes formés à effectuer le suivi de prévention en gynécologie ainsi que la prescription de tous les modes de contraception.

Nous sommes une profession essentiellement féminine qui pâtit de l'inégalité hommes/femmes depuis trop longtemps.

Nous réclamons depuis 2001 de réelles négociations qui mettent fin à la discrimination dont nous faisons l'objet.

↳ Nous, Sages-femmes des hôpitaux publics, réclamons un statut rénové dans la FPH, qui tienne pleinement compte du fait que nous sommes une profession médicale.

↳ Nous demandons des rémunérations en rapport avec notre diplôme (Bac +5), nos responsabilités et notre rôle de premier recours dans la prise en charge de la grossesse.

↳ Nous demandons la révision des décrets de périnatalité qui fixent un nombre nettement insuffisant de sages-femmes dans les maternités.

↳ Nous réclamons des filières physiologiques et des moyens humains pour garantir une naissance de qualité,
✂-----

SIGNEZ LA PETITION

**PAS DE FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE
SANS FILIERE MEDICALE SAGES-FEMMES**

Noms	Prénoms	Etablissements	Signatures

Pétition à retourner à l'UFMICT-CGT

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 57

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil